

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1131 – 19/03/2024

Descriptif

Objet	:	Rénovation énergétique au standard HPE Reno de l'enveloppe des bâtiments du Centre de Formation Professionnelle Technique (CFPT) Butin selon le Règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn) L 2 30.01, art 12B, al 4 et art.56A du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses L 5 05.01 (RCI).
Forme de mise en concurrence	:	Appel d'offres
Type de procédure	:	Ouverte
Mandat	:	Ingénieur électricien planificateur
Honoraires	:	Coût estimé des travaux déterminants CFC1 et 2 : CHF 29'190'000.- HT (hors honoraires) Les coûts déterminants pour le calcul des honoraires de l'ingénieur électricien sont : CFC23 : CHF 2'150'000.- HT CFC12 (village container) : CHF 165'000.- HT CFC13 (installations de chantier) : CHF 50'000.- HT
Date de publication dans la FAO	:	19 mars 2024
Délai de rendu	:	30 avril 2024, 16h30
Adjudicateur	:	Département du territoire (DT), Office cantonal des bâtiments (OCBA)
Organisateur	:	Département du territoire (DT), Office cantonal des bâtiments (OCBA)
Inscription	:	Aucun émolument de participation ni frais de dossier
Simap	:	N° de la publication 1392225 Documents téléchargeables sur simap.ch
Communauté de soumissionnaires	:	Non admise (selon l'annonce simap.ch) Admise (selon le cahier des charges)
Sous-traitance	:	Non admise
Comité d'évaluation	:	M. Lucas Cohen Adad, DT, OCBA, architecte (suppléant : M. Reis Menino) M. Cédric Roset, DT, OCBA, chef de projets (suppléante : Mme Clara Jousson) Mme Corinne Furer, DT, OCBA, spécialiste marchés publics (suppléante : Mme Samantha Babel) M. Maurice Debons, AMO+, CSD Ingénieurs (suppléante : Mme Caroline Renaud) M. Simon Schmidig, MSV, mandataire indépendant (suppléante : Mme Claire Bourdy)
Critères d'adjudication	:	Compréhension de la problématique 25% Références du candidat 20% Organisation du candidat 25% Qualité économique globale de l'offre 25% Formation dispensée par le candidat 5%

- Notation du prix** : Méthode linéaire Tmoyenne
Notation du temps : Méthode T4
Indemnisation : Aucune

Commentaires techniques sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce

- Qualités de l'appel d'offres** : Dossier d'appel d'offres correspondant au document A1
- Remarques sur l'appel d'offres** : Selon le cahier des charges, « l'offre doit être envoyée par voie postale et le cachet postal fait foi pour le respect du délai et selon la date indiquée pour la remise des offres. » Or, toujours selon le cahier des charges, « les offres doivent parvenir auprès du [...] ou en personne ». La CCAO engage l'organisateur à clarifier ce point.
- La communauté de soumissionnaire est non admise selon l'annonce simap.ch, mais admise selon le cahier des charges. La CCAO engage l'organisateur à clarifier ce point également.

Avis de la CCAO



- Distribution** : Aux membres des associations membres de la FAI
A l'adjudicateur
A l'organisateur